

Enseignants, savez-vous comment vos futurs collègues seront formés et recrutés ?

Explications sur la réforme dite de « mastérisation »

Cette réforme allongerait la durée de formation, et donc la qualification des enseignants ?

FAUX! L'année de stage rémunéré (alternance de cours à l'IUFM et de stage en responsabilité) est supprimée. Au lieu de faire 1an (ou plus) de Préparation au concours+ 1 an de stage rémunéré, les étudiants feront 2 ans de master enseignement non rémunéré (NB: les futurs agrégés voient même leur durée de formation baisser: 1an de Master1+1an de préparation au concours+1an de stage remplacés par 2 ans de Master)

Les salaires de début de carrière seraient revalorisés ?

FAUX! Le gouvernement s'est bien gardé de tout chiffre précis. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), qui a pour but de faire des économies. S'il s'agissait de revaloriser réellement les carrières, l'annonce aurait pu être précisée. Au mieux, on peut s'attendre à une modique revalorisation de la première année de salaire, mais pas du reste de la carrière, comme ce qui est proposé pour les enseignants-chercheurs. Plus probablement, le salaire de première année de carrière après la réforme, première année à plein temps devant les élèves, correspondrait environ au salaire actuel de l'année après le stage. Autrement dit, il serait supérieur au salaire actuel pendant le stage, mais grosso modo identique au salaire actuel de première année à plein temps devant les élèves! La perte pour les futurs profs est donc bien d'une année de salaire, avec les cotisations retraite qui vont avec, sans aucune réelle compensation.

Le niveau de formation disciplinaire serait amélioré ?

FAUX! Le programme des concours de Capes n'est toujours pas précisé, on sait juste que le niveau exigible est celui des programmes de lycée et collège. Un prof ne saurait donc rien de plus que ses élèves ! Par ailleurs, le nombre d'épreuves au concours diminue fortement. A l'oral, aucune épreuve disciplinaire, mais seulement un oral pédagogique et ... un entretien avec un jury de la société civile! Un prof d'anglais pourrait être recruté sans oral disciplinaire testant ses compétences orales d'anglais!

Le niveau de formation pédagogique et professionnelle serait amélioré ?

FAUX! Les IUFM sont menacés dans leur survie, le stage professionnel en responsabilité est supprimé, et les offres (arrachées par des semaines de mobilisation) du gouvernement de lieux de stages de pratique accompagnée (40000) ne couvrent absolument pas les besoins (environ 100000). Par ailleurs, ces stages d'observation ou de pratique accompagnée seraient de faible durée (le rectorat d'Amiens propose... 4 semaines sur 2 ans!), non rémunérés, ouvrant le droit seulement à d'éventuelles « gratifications ».

La formation professionnelle se limiterait donc à des cours théoriques de pédagogie.

L'esprit critique des enseignants serait amélioré?

FAUX! Un tiers des coefficients au moins sera consacré à l'oral d'entretien avec un jury de la société civile, pour vérifier l'adéquation du candidat avec les valeurs de l'Education Nationale. Sans commentaire...

Les enseignants seraient formés à la recherche ?

FAUX ! Le diplôme de Master impose de faire un stage d'initiation à la recherche en deuxième année. Mais ce stage se déroulerait en même temps que la préparation des oraux du concours. Toute personne ayant enseigné en Master ou en prépa concours, tout ancien étudiant de Master ou de prépa concours sait bien que c'est totalement contradictoire et illusoire!

Le statut de fonctionnaire des enseignants et l'avenir des concours nationaux est garanti ?

FAUX ! Le gouvernement prévoit de diviser par deux ou trois le nombre de places aux concours de recrutement d'enseignants dans les prochaines années. 10 à 15000 postes d'enseignants supprimés chaque année. Parallèlement, il prévoit de remplacer la fonction publique par corps (Hospitalière, territoriale, impôts, éducation nationale, etc) par une fonction publique par métiers. Dans ce nouveau schéma, l'avenir des profs semble être ailleurs.

Il sera infiniment plus facile de réussir à un Master enseignement qu'au concours national sans suffisamment de postes ouverts. Il est à prévoir que les nombreux « reçus-collés », reçus au Master, collés au concours, seront amenés à enchaîner les CDD, sous statut de vacataires ou de contractuels, sans espoir aucun d'obtenir le statut de fonctionnaire.

Comme cela s'est passé chez France Telecom, EDF-GDF, et maintenant à la Poste, les personnels sous statut fonctionnaire deviendront minoritaires, avant extinction totale de la fonction publique d'éducation.

On sait bien qu'un prof en CDD, précaire, payé souvent à l'heure de cours plutôt qu'à l'heure de travail, sera obligé de bâcler les cours. Est-ce que nous voulons pour l'avenir de l'Education nationale? Est-ce le métier que vous voulez pour vos futurs collègues ?

Le recrutement de précaires existe déjà trop souvent:

http://www.ac-amiens.fr/academie/recrutement/recrut_direct.htm

Voulons nous qu'il devienne la norme?

Rejoignez-nous dans nos mobilisations!

La coordination locale enseignants-chercheurs et étudiants de l'Université de Picardie Jules Verne

<http://upjvmobilisation.blogspot.com>